

Le SPGQ réclame le retrait du projet de loi 65 sur Infrastructure Québec

Québec, 10 novembre 2009 – « Le projet de loi 65 survient tel un phénix qui, des cendres encore fumantes de l'Agence des partenariats public-privé, fait renaître avec plus de vigueur l'idée préconçue que les services publics ne sauraient être développés et mis en œuvre sans qu'un regard complaisant et insistant n'ait été jeté du côté du secteur privé. » C'est en ces termes que le président du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), M. Gilles Dussault, a comparé les intentions du gouvernement au regard de la gestion des grands projets d'infrastructures.

Loin d'améliorer la situation, l'instauration d'Infrastructure Québec se traduirait dans les faits par un délestage accru des pouvoirs de l'État au profit du secteur privé. Or, il est inacceptable que des responsabilités aussi fondamentales que la prise de décision quant à la direction des travaux de construction ou d'entretien des infrastructures du Québec soient confiées à des personnes non élues.

Cette situation apparaît d'autant plus injustifiée que le gouvernement du Québec a déjà à son service une main-d'œuvre possédant toute l'expertise nécessaire pour mener à bien des projets d'envergure. Qui plus est, les employés et employées de l'État offrent le meilleur rempart contre l'arbitraire politique et les malversations de toutes sortes. En effet, la *Loi sur la fonction publique* leur permet de remplir leur mission en toute neutralité et avec la plus grande impartialité, et offre la meilleure protection pour l'intégrité de l'Administration publique. Or, il y a lieu de se questionner sur le fait que cette loi, qui a fait ses preuves, ne s'appliquera pas au personnel d'Infrastructure Québec. Par ailleurs, il a été démontré à plusieurs reprises que le recours au privé coûte cher, non seulement en termes d'argent, mais également parce qu'il ne permet pas d'exploiter et de développer à son plein potentiel l'expertise interne détenue par le personnel des services publics.

Pour toutes ces raisons, le SPGQ demande que le projet de loi 65 sur Infrastructure Québec soit retiré du menu législatif. De plus, il recommande notamment d'introduire un autre mode de réalisation des projets d'infrastructures, soit le mode public. Cette recommandation se traduirait par la possibilité de confier à un ministère ou à un organisme public dont le personnel est assujéti à la *Loi sur la fonction publique* le soin de préparer les plans et devis et, à même son personnel et ses équipements, de réaliser en tout ou en partie la construction de l'infrastructure. Les récents événements survenus sur la scène municipale viennent appuyer, s'il était nécessaire, toute la pertinence d'adopter le mode public lorsqu'il est question de services publics.

Le SPGQ est le plus grand syndicat de professionnelles et professionnels du Québec. Il représente près de 22 000 personnes, dont plus de 18 000 de la fonction publique et plus de 3 000 provenant des sociétés d'État, des réseaux de l'éducation et de la santé du Québec, rattachées à 37 unités de négociation.